

Envoyé en préfecture le 23/03/2020

Reçu en préfecture le 27/03/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200309-2020_02_07-DE



(Finistère)

Landéda, le 26 février 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2020

CONVENTION HORIZONS OPEN SEA FESTIVAL

RAPPORT N°07/2020-02

La convention entre la commune et Horizons Open Sea Festival a pour objectif de permettre aux deux parties de pouvoir travailler, et envisager en amont, les prochaines éditions du festival, dans le cadre de l'Horizons Open Sea Festival, événement culturel organisé tous les ans par Horizons Productions sur la commune de Landéda.

La mairie de Landéda s'engage à mettre à disposition, dans la mesure du possible, à titre gracieux et exclusif les différents sites suivants :

- Sémaphore et son jardin
- Complexe sportif de Rozvenni : (incluant Club House, vestiaires et douche)
- Jardin du port de l'Aber Wrac'h
- Salle municipale Garo et sa cuisine attenante
- Terrain de football de Rozvenni

Le vendredi, samedi et dimanche du week-end suivant le Festival des Petites Folies en Pays d'Iroise sont retenues comme dates officielles d'exploitation de l'Horizons Open Sea Festival sur la commune Landéda.

La convention à intervenir, d'une durée de 3 ans, organise également la collaboration entre les parties et la gestion du matériel.

La municipalité de Landéda accordera en plus de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations de la commune, une subvention exceptionnelle d'aide à l'organisation de l'évènement Horizons Open Sea Festival dont le montant sera défini chaque année.

Je propose au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Nombre de membres

en exercice = 23

Présents = 18

Votants = 22

Délibération du conseil municipal

N°07/2020-02

Réunion du 9 mars 2020

CONVENTION HORIZONS OPEN SEA FESTIVAL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé à 18h28), Philippe MARTIN, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h04), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Erwan GUIZIOU donnant procuration à M. David KERLAN

M. Christophe CARIOU donnant procuration à Mme Céline PRONOST

Mme Cathy LARIDAN donnant procuration à Mme Anne POULNOT-MADEC

Mme Rachel MARZIOU donnant procuration à M. Philippe MARTIN

M. Ronan CORBEL

M. Daniel GODEC a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que l'organisation de festivités sur la commune participe à la politique locale.

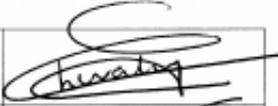
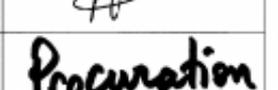
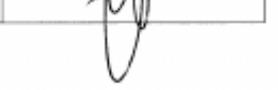
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

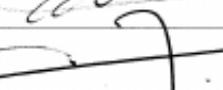
M. David KERLAN, rapporteur et entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal Autorise Mme le Maire à signer la convention entre la commune de Landéda et Horizons Open Sea Festival pour une durée de trois ans.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Absent
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	Procuration
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	